



unifor

Québec

un syndicat qui fait
la différence

POURQUOI CHOISIR **UNIFOR** ?

Faire le choix d'adhérer au syndicat Unifor, c'est se donner les moyens de se regrouper pour parler d'une même voix. C'est briser l'isolement en vous permettant de faire respecter vos droits tout en réglant les problèmes dans votre milieu de travail.

Faire partie d'**Unifor**, c'est :

- Se faire respecter et se doter de règles équitables dans notre milieu de travail (fin du favoritisme et des passe-droits);
- Profiter d'une meilleure sécurité d'emploi;
- Devenir membre d'un syndicat affilié à la plus grande centrale syndicale au Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);
- Se solidariser avec des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs tout en préservant l'autonomie de son groupe localement;
- Améliorer ses conditions de travail, sa qualité de vie et celle de sa famille :
 - > En moyenne, un emploi syndiqué est supérieur de 4,57 \$/heure à un emploi non syndiqué. Cette différence peut atteindre 8,15 \$/heure pour un emploi temporaire syndiqué par rapport à un non syndiqué*;
 - > Des services en matière de santé et sécurité du travail;
 - > La possibilité de se donner un meilleur régime de retraite, des protections bonifiées au niveau des assurances collectives (vie, médicaments, dentaire, vue, etc.);
 - > Davantage de congés (fériés, maladie, familiaux, décès), etc.
- Bien plus encore, à vous de le découvrir!

* Source : Statistiques Canada, 2021

QUI SOMMES-NOUS?

D'un bout à l'autre du pays, le syndicat Unifor représente 315 000 travailleuses et travailleurs dont 52 000, au Québec. Nous sommes le plus grand syndicat dans le secteur privé présent dans plus d'une vingtaine de secteurs d'activités.

Membres par secteur :

Ressources

Foresterie	23 000	7 %
Énergie	11 800	4 %
Mines, métaux et minéraux	9 900	3 %
Pêches	7 200	2 %
Construction	1 000	< 1 %

Communications

Télécommunications	26 400	8 %
Médias	12 600	4 %

Services

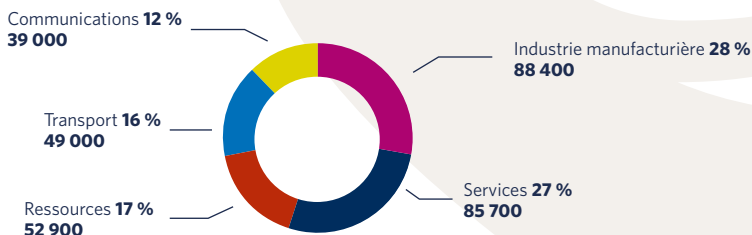
Santé et services sociaux	29 100	9 %
Commerce de détail et de gros	20 000	6 %
Hôtellerie et jeux	18 800	6 %
Services de véhicules	5 100	2 %
Éducation	5 200	2 %
Organisations syndicales et politiques	1 000	< 1 %
Autres services	6 500	2 %

Industrie manufacturière

Assemblage et pièces d'automobiles	41 000	13 %
Aérospatiale	11 100	4 %
Alimentation et boissons	9 300	3 %
Camions, autobus et transport en commun	4 300	1 %
Produits métalliques	3 900	1 %
Plastiques	3 800	1 %
Produits chimiques	3 200	1 %
Électricité	3 100	1 %
Meubles	1 500	< 1 %
Construction navale	1 200	< 1 %
Autres industries manufacturières	6 000	2 %

Transports

Routier	23 000	7 %
Aérien	14 500	5 %
Ferroviaire	9 200	3 %
Maritime	2 300	1 %



Nombre total de membres d'Unifor : **315 000**
696 sections locales



Devenir membre, c'est aussi une occasion de s'impliquer au sein de la famille d'Unifor (comité de négociation, comité de mobilisation, comités recherchant l'équité, éducation, campagnes politiques, projets communautaires, etc.).



Quels sont vos droits ?

Le droit à la syndicalisation est un droit fondamental dans notre société. Ainsi, nos lois du travail sont en force afin de pouvoir exercer ce droit en toute quiétude, liberté et confidentialité. Voici quelques-unes de ces dispositions.

Adhésion libre et volontaire

Il est interdit de faire de l'intimidation ou des menaces pour amener une personne à devenir membre, à s'abstenir de devenir membre ou à cesser d'être membre d'un syndicat. En d'autres mots, personne ne peut vous forcer la main que ce soit pour adhérer à un syndicat ou refuser de le faire. Ceci s'adresse autant à votre employeur qu'au syndicat.

Confidentialité du processus

C'est normal de craindre des représailles de son employeur lorsque l'on décide de se syndiquer. Mais il faut prendre en compte que personne ne saura jamais qui a signé une carte d'adhésion à un syndicat. Cette information est protégée tant par les lois que les tribunaux tout au long du processus de syndicalisation.

Protection des conditions de travail

Dès le dépôt de la requête en accréditation, l'employeur n'a pas le droit de modifier vos conditions de travail (salaires, horaires, avantages sociaux, etc.) sans le consentement écrit du syndicat.

Vous avez besoin d'améliorer vos conditions d'emploi ?

Vous recherchez un allié au travail ?

Vous êtes préoccupés par des conditions de travail dangereuses ?

Êtes-vous choqués par les injustices et les inégalités ?

N'hésitez plus, communiquez avec nous
en toute confidentialité!



QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS PAR UNIFOR ?

Négociation collective

Unifor dispose d'une expertise pour assurer la négociation et le suivi de l'application de votre contrat de travail dans une multitude de secteurs d'activités.

Arbitrage

Une personne qualifiée de l'équipe du personnel sera à même de vous représenter tout au long de la procédure d'arbitrage.

Santé et sécurité

Vous aurez accès à un service spécialisé en la matière qui pourra vous conseiller et vous accompagner dans les diverses instances.

Juridique

Les groupes syndiqués chez Unifor peuvent recevoir les conseils avisés d'une équipe expérimentée de juristes.

Recherche

Unifor a à son emploi divers spécialistes (économistes, politologues, avocats, etc.) qui sont disponibles pour fournir des informations pertinentes lors des négociations, des conflits, des campagnes, etc.

Éducation

Notre organisation a développé l'un des programmes les plus élaborés de formation syndicale à travers le pays. Des formations en région ou en résidence (Centre de formation de Port Elgin, Ontario) sont disponibles :

- Mon syndicat;
- Négociation collective;
- Procédure de grief;
- Santé et sécurité du travail;
- Déléguée et délégué sociale - relation d'aide;
- Intervenante auprès des femmes;
- Programme de congés-éducation payés;
- Programme familial d'éducation (unique à Unifor);
- Et plusieurs autres.

Groupes recherchant l'équité

Unifor dispose d'un service des droits de la personne et de la condition féminine afin d'assurer l'inclusion de tous les groupes recherchant l'équité au sein de nos instances, de nos milieux de travail et en société.

Communications

Unifor offre un service de communications en mesure de soutenir les dirigeantes et dirigeants ainsi que les sections locales dans le but de mieux informer et mobiliser les membres et la population sur nos enjeux.

NOS COORDONNÉES

Unifor-Québec

Tél. : 514 389-9223

Sans frais : 800 361-0483

Courriel : recrutementquebec@unifor.org

Site Internet : uniforquebec.org

Facebook : facebook.com/UniforQuebec

Adhésion en ligne : uniforquebec.org/fr/adhesionenligne



Adhérez en ligne!



UNIFOR
le syndicat | Québec